

# PRÉPARER LA MANIF

Demain y a manif, c'est-à-dire un chouette moment de joie collective, de politisation et de connexion avec les autres luttes. La présence de trouble-fête en uniforme étant à prévoir, il faut cependant rappeler quelque chose allant à l'encontre des discours d'État : la survvenue et l'ampleur de la répression sur les individus sont bien moins liées à leurs pratiques que leur préparation à se défendre. En clair : se dire que l'on ne risque rien parce qu'on a pas prévu de repeindre des vitrines est une erreur qui peut coûter cher, et il faut faire le deuil de l'idée (qui peut vous sembler normale, ce que l'on comprend que trop bien) que la participation à une manifestation n'est pas un acte suffisant pour passer devant le tribunal.

Pour que nos rassemblements se passent de la meilleure façon possible pour toutes et tous, il faut rappeler quelques conseils de base.

## Avant la manif :

- **S'équiper** : un foulard et des lunettes de soleil (pour éviter le fichage par la police ou l'extrême droite), un masque de protection pour ne pas être trop - incommodé-e par les gaz, du maolox diluée dans l'eau et du sérum physiologique pour pouvoir se rincer. (Il faut cependant savoir que la détention de ces objets peuvent être retenue contre toi : dans certains cas, il faudra donc être prêt à s'en délester prestement).

- Ne pas prendre : des substances illicites, des objets contendants, des couteaux ou ciseaux, un cadenas... dont la détention pourra être retenue contre toi en cas de répression judiciaire-policrière.

- Concernant les papiers d'identité et tout document sur lequel figure ton nom et prénom (carte bleue, korngo, certificat médical...) : il est plus prudent de les laisser chez soi afin de compliquer l'identification et le fichage en cas de contrôle d'identité (voir points suivants)

- Préparer ce qu'on appelle des **garanties de représentation** (leur utilité sera expliquée un peu plus bas), qui sont la preuve de ta bonne « insertion sociale » : certificat de scolarité, fiche de paye, facture attestant de ton adresse, preuve d'un engagement associatif, attestation d'hébergement à titre gratuit si tu habites chez tes parents, promesse d'embauche... Sous forme papier ou numérique, laisse-les chez une amie (si possible, qui ne va pas à la manif). Note le numéro de cette personne sur ton bras. En cas d'interpellation, cette personne devra pouvoir fournir ces documents à ton avocat-e avant le terme de la garde à vue (pas de panique, on explique ça plus loin).

## Dans la manif :

- **Former un binôme** avec lequel vous vous veillerez mutuellement dessus

- Place-toi derrière la banderole (sauf lorsqu'elle bloque un passage pour permettre à la manifestation de continuer son chemin) : elle vous protège du fichage et des tirs de flashballs.

- **Garde ton calme** : les mouvements de panique collective peuvent faire plus de dommages que les mouvements de police en eux-même

- S'il y a des blessés : ne laisse pas de camarade seul-e. Appelle « médic ! » pour que des gens équipés puissent aider à le ou la soigner.

## En cas de nasse :

- Une nasse est un dispositif policier de contention, visant à encercler tout ou partie du cortège, souvent dans une logique

d'interpellation : les manifestant-es sont invité-es à présenter leurs papiers un-e à un-e pour pouvoir en sortir. Le but, pour la police, est d'allier décontation (celles et ceux qui n'ont pas de papiers ou ne peuvent pas les présenter resteront et pourront être embarqué-es sans difficulté) et filtrage (en embarquant des gens plus ou moins hasard au moment de la sortie individuelle).

- Cette tactique peut-être déjouée par un refus collectif de présenter ses papiers : et oui Jamy, il est matériellement impossible de conduire tout un cortège en commissariat. Rester en groupe en attendant la levée de la nasse ou de l'aide de l'extérieure est la meilleure solution, à la fois collectivement et individuellement.

## En cas d'interpellation :

- **Le contrôle d'identité** est d'une durée maximale de 4h. En lien avec le point « nasse », si vous êtes plusieurs à être contrôlés, donner la même identité (Camille Dupont, par exemple) est une façon de déjouer le fichage. A son terme, vous êtes soit libéré-e, soit placé-e en garde à vue (GAV)

- **La garde à vue** : d'une durée de 24h renouvelable jusque 48h. C'est un coup de pression, mais qui peut très bien aboutir à une remise en liberté sans aucune inculpation : il ne faut donc pas paniquer, et suivre quelques conseils pour minimiser les risques.

o « **Rien à déclarer** » : cette formule, qui est l'expression de ton droit à garder le silence est littéralement ton sésame vers la sortie, elle te permettra de ne pas t'incriminer ou incriminer des camarades. A utiliser en toute circonstance, à absolument toutes les questions (même les plus bénignes d'apparence)...

o ... sauf concernant cinq informations que tu es tenu-e de donner : ton nom, prénom, adresse, lieu et date de naissance. Tu n'as rien d'autre à dire.

o Par sécurité, ne pas signer de procès-verbal, qui peut être trafiqué par les policiers et représenter un danger ultérieur.

o Tu as le droit à un-e avocat-e. Le problème, c'est que les commis-es d'office sont plus des auxiliaires de police que des soutiens : évite les autant que possible, et demande à être représenté-e par un avocat de la «legal team», leurs noms tournent généralement avant chaque manif, notamment sur le réseau des automédias (Paris-lutte.s.info par ex).

o Si jamais tu es inculpé-e, tu vas probablement être conduit-e en comparution immédiate, où le ou la président-e du tribunal va te demander si tu acceptes d'être jugé-e dès maintenant. Refuse ! La comparution immédiate, c'est l'impossibilité de préparer sa défense, ce sont des peines plus lourdes, des relaxes bien moins faciles à obtenir.

Peu importe ce que te racontent policiers ou avocat-e : la base de toute défense, c'est de la refuser, donc : **pas de comparution immédiate !**

o Ce qu'on va probablement t'agiter devant toi pour te faire accepter la CI, c'est le risque d'être placé-e en détention provisoire en attendant le procès si tu refuses. C'est à ça que servent les garanties de représentation : à montrer que tu ne vas pas disparaître dans la nature sitôt sorti du tribunal.

Cette liste de conseils n'est pas exhaustive. Pour aller plus loin, consulte le blog de la Défense Collective, et abonne toi à la page fb.

<https://defensecollective.noblogs.org/>